



COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Pôle Grandes Causes Nationales

PREMIÈRE ÉDITION DES ASSISES INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

*Présenté par France PIERRON,
Journaliste et Animatrice La Chaîne L'Équipe*

6 avril 2023

Synthèse



En présence de :

Table ronde nationale

Mme Fabienne BOURDAIS, Déléguée ministérielle à la lutte contre les violences et Directrice des sports au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

M. Cyril SAVIDAN, Consultant en partenariats publics européens auprès de la Fédération Française de Sports de Glace

M. Didier CHAVRIER, Vice-Président de l'Université d'Orléans et Vice-Président de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Mme Delphine RÉAU, Membre de la Commission lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans le sport du CNOSF et Membre de la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF

Mme Élise ANCKAERT, Psychologue du sport à l'INSEP

Témoignage

M. Alain VALTAUD, Contrôleur général des Armées et Chef de la cellule Thémis

Table ronde internationale

Mme Francine RAVENEY, Secrétaire exécutive adjointe de l'APES, Conseil de l'Europe

Mme Mathilde GRENET, Spécialiste du sport sécuritaire, Fondatrice du cabinet de conseil EN GARDE et Safeguarding Officer pour la Fédération Européenne d'Athlétisme

M. Éric MYLES, Chef du Sport du Comité Olympique Canadien

Mme Charlotte GIRARD-FABRE, Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Arbitres



POUR UN SPORT FRANÇAIS SANS VIOLENCE : BILAN ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES AU NIVEAU NATIONAL

France PIERRON : Fabienne BOURDAIS, pouvez-vous nous présenter des éléments chiffrés sur les violences sexuelles dans le sport ?

Fabienne BOURDAIS, Déléguée ministérielle à la lutte contre les violences et Directrice des sports au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : Depuis la création de la cellule dédiée au recueil des signalements à la Direction des Sports il y a trois ans, 900 personnes ont été mises en cause. Cependant, nous savons que d'autres signalements pourraient être effectués. Pour rappel, la stratégie nationale du ministère s'appuie sur les témoignages des victimes et sur différentes enquêtes, notamment l'enquête Disclose de 2019. Elle s'articule autour de trois axes : la cellule de signalement, qui garantit une traçabilité des suites à donner à chaque signalement, le contrôle d'honorabilité, afin que des personnes condamnées ne se retrouvent plus en situation d'encadrement, et la prévention. À ce jour, 3 millions de personnes sont susceptibles d'être contrôlées et 500 000 d'entre elles ont déjà fait l'objet d'un contrôle.

France PIERRON : Avez-vous constaté des évolutions positives ?

Fabienne BOURDAIS : Il a été montré que les violences sexuelles ne sont pas l'apanage de quelques sports. Aujourd'hui, 60 fédérations ont eu au moins un signalement. Un cadre législatif s'impose désormais à tout le monde et nous avons exigé qu'un référent fasse le lien avec la cellule de signalement au sein de chaque fédération. Un réseau de référents a également été créé dans le domaine de la prévention. Il a aussi été demandé aux fédérations de se doter d'un plan de prévention. À ce jour, 50 fédérations ont initié un plan et, pour 20 d'entre elles, le plan a été voté par les instances et partagé par l'ensemble de la gouvernance nationale et territoriale.

France PIERRON : Cyril SAVIDAN, pouvez-vous nous présenter le projet européen porté par votre fédération ?

Cyril SAVIDAN, Consultant en partenariats publics européens auprès de la Fédération Française de Sports de Glace : Le projet SAYES (Safeguarding Young European Skaters) est né à la suite des révélations de Sarah ABITBOL et de l'arrivée de Nathalie PÉCHALAT à la Fédération. Nous avons candidaté en 2021 au programme européen Erasmus+ et l'avons débuté en mars 2022 aux côtés de l'Union Internationale de Patinage, la Fédération Hongroise des Sports de Glace, la Fédération Néerlandaise des Sports de Glace, Colosse aux pieds d'argile, Sport & Citoyenneté et l'Université Claude Bernard Lyon I. Les actions menées sont diverses : la production d'une étude sur les spécificités des sports de glace et sa traduction en plan d'action, l'organisation de conférences d'information, de campagnes de sensibilisation et l'édition d'une revue dédiée, l'organisation de sessions de formation, la création d'un plan d'interventions directes et la mise en place d'un e-learning. Nous avons procédé à une présentation des premiers résultats et des échanges avec l'Union Internationale de Patinage le mois dernier. Celle-ci aura un rôle prépondérant dans la dissémination des outils auprès des autres fédérations.

France PIERRON : Didier CHAVRIER, qu'en est-il de l'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau contre les violences sexuelles ?

Didier CHAVRIER, Vice-Président de l'Université d'Orléans et Vice-Président de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie : Les sportifs de haut niveau sont un public spécifique de l'université. Pour les accompagner, l'Université d'Orléans a mis en place des formations sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, des conventions permettant l'aménagement des études et l'accompagnement psychologique des athlètes et une charte rappelant les valeurs de l'Université et les procédures de signalement internes ou au niveau des fédérations.



France PIERRON : Delphine RÉAU, comment les athlètes apprennent-ils à distinguer les propos et les comportements sexistes et violents ?

Delphine RÉAU, Membre de la Commission lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans le sport du CNOSF et Membre de la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF : Le sujet est encore relativement tabou. Les athlètes de haut niveau vivent dans une sorte de bulle, où l'objectif à atteindre est si important qu'il occulte parfois les comportements inacceptables. Il est difficile pour des enfants ou de jeunes adultes de décrypter les situations de violence. Comment donner les moyens à ces populations de savoir et de pouvoir dire « stop » ? Comment libérer concrètement la parole des jeunes victimes ? Je n'ai pas encore les réponses à ces questions. Il est nécessaire d'engager un travail collectif pour que ces violences ne se reproduisent plus.

France PIERRON : Les enjeux sont-ils identiques pour le sport loisir et le sport de haut niveau ?

Delphine RÉAU : Les enjeux peuvent différer, mais les conséquences psychologiques et physiques sont les mêmes. Comment pouvons-nous réduire ces risques et mettre hors d'état de nuire les personnes violentes ? Comment pouvons-nous aider les victimes, aux profils très différents, à se reconstruire ? Il est nécessaire d'avoir des systèmes d'alerte simples et accessibles à tout âge.

France PIERRON : Élise ANCKAERT, quelles sont les conséquences de ces violences sur les sportifs ?

Élise ANCKAERT, Psychologue du sport à l'INSEP : Les dégâts peuvent être irréversibles et peuvent se manifester sous forme d'addiction, de comportement à risques, de tentative de suicide, de dépression, de troubles de l'identité, etc. En effet, l'identité sportive est très forte : les enfants sont engagés très tôt dans le sport de haut niveau, sont souvent en déplacement et entrent parfois en structure. Les entraîneurs deviennent des relais parentaux et finissent par être dépositaires de tous les pouvoirs. Ils évoluent dans un terrain qui les fragilise dans leurs garde-fous : le corps étant l'outil commun, le rapport à celui-ci est complètement banalisé, d'autant qu'il est doublé de l'épuisement physique et psychologique. Alors, comment éviter le piège de l'incestuel, particulièrement important dans ces milieux à haut potentiel émotionnel, avec beaucoup de proximité et une quête commune de perfection ? Les enfants n'ont pas forcément les moyens de s'en défendre et la mise sous emprise et sous isolement se fait petit à petit. Aussi, il est nécessaire d'éduquer sur ce qu'est une limite, un dépassement, une effraction, sur la façon d'éviter les pièges, avec un langage adapté aux enfants, aux adolescents et aux adultes et de réguler collectivement le lien entraîneur/entraîné.

France PIERRON : Les athlètes parviennent-ils plus facilement à libérer leur parole ?

Delphine RÉAU : J'ai l'impression qu'il est plus facile pour les sportifs de haut niveau de s'exprimer, car ils sont aujourd'hui mieux protégés, mieux préparés et que de nombreuses procédures existent. J'ai néanmoins plus de doutes pour le sport loisir. Il est très difficile de détecter les violences dans les petits clubs, car elles ne sont pas forcément du fait de l'entraîneur, mais d'un autre adulte pratiquant. Comment cette information peut-elle remonter du terrain ?

Fabienne BOURDAIS : L'environnement de la pratique sportive est en effet un élément crucial à prendre en compte : les faits se déroulent en majorité lors des déplacements, de l'hébergement, au niveau des vestiaires, etc. Des pratiques qui ne sont plus acceptées dans d'autres champs de la vie sociale sont encore tolérées dans le monde du sport. Il y a une confiance dans l'institution sportive, alors que les violences sont possibles et que la régulation est absente. Aussi, nous avons mené un travail de communication sur les « gestes barrières » et les situations inacceptables. Pour autant, un écart considérable entre le travail mené au niveau national et le niveau territorial demeure. Nous avons besoin d'une communication grand public sur la question de l'intégrité physique, morale et psychologique du pratiquant, perçu non seulement comme un sportif, mais d'abord comme un enfant, un jeune et un être humain. Il s'agit d'un réel changement de paradigme, car ces sujets n'ont été intégrés au Code du sport que récemment. Un indicateur montre néanmoins que la situation évolue. Au départ, l'essentiel des signalements portait sur des faits anciens.



Aujourd'hui, les signalements portent sur des faits très récents et essentiellement dans le champ du sport loisir.

France PIERRON : Didier CHAVRIER, pouvez-vous nous présenter les procédures administratives et disciplinaires et les parallèles entre l'université, les fédérations et le ministère ?

Didier CHAVRIER : En général, le signalement est téléphonique ou électronique. Un binôme d'écoute est alors formé à recueillir les premiers éléments de parole et à proposer un accompagnement psychologique, médical, social, voire juridique. Le rapport d'entretien constitué est ensuite transmis aux instances de la fédération pour suite à donner, comme la mise en place de mesures conservatoires, d'enquêtes internes et, le cas échéant, d'une commission disciplinaire. À la Fédération Française de Canoë Kayak et de Sport de Pagaie (FFCK), nous avons fait le choix de former les acteurs et actrices présents à chaque étape du processus. Par ailleurs, la commission disciplinaire comprend au moins 50 % de personnalités extérieures. La difficulté réside néanmoins dans l'articulation des procédures des fédérations, de la procédure Signal Sports et des procédures pénales. Pour rappel, les procédures administratives propres aux fédérations sont totalement indépendantes des procédures judiciaires. Il ne faut pas attendre le dépôt de plainte ou la mise en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale pour agir.

France PIERRON : Je m'adresse désormais à vous cinq : quelle idée ou mesure innovante pouvez-vous proposer pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport ?

Cyril SAVIDAN : Deux tiers des fédérations déclarent ne pas avoir de compétences en interne et 47 % ne pas avoir les moyens financiers suffisants. Aussi, je pense que les fédérations doivent collaborer et aller chercher l'argent là où il est. Nous sommes une petite fédération et nous avons pourtant réussi à décrocher un projet européen. Il y a aussi des appels à projets de l'Agence Nationale du Sport, du ministère ou du CNOSF qui permettent de travailler sur ces sujets.

Fabienne BOURDAIS : Nous avons réussi à embarquer tous les convaincus. À présent, nous devons irriguer au plus près des pratiquants, jusque dans les clubs. Le cadre législatif a été posé, il faut désormais que chacun s'empare de ce cadre et considère qu'une sensibilisation doit être menée pour tous les diplômés fédéraux. La démarche doit être portée dans toute la colonne vertébrale fédérale.

Delphine RÉAU : Il faut trouver un moyen de communiquer auprès des jeunes et des moins jeunes. Par exemple, une BD pourrait aborder la notion de « limite » ou les réseaux sociaux pourraient être mobilisés. Il est aussi essentiel de diffuser les bonnes pratiques auprès des encadrants, afin qu'ils puissent être en mesure d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de faits ou lorsqu'ils recueillent la parole d'une victime.

Didier CHAVRIER : Trois mesures qui me viennent à l'esprit. Premièrement, le déploiement d'un vaste plan égalité dans l'ensemble de nos fédérations et structures, comprenant la lutte contre les violences, l'articulation vie professionnelle et vie personnelle et l'accès paritaire aux cadres, emplois et fonctions. Deuxièmement, la sortie de la logique de dispositif, souvent pensé comme périphérique ou annexe, avec un portage politique au sein des fédérations, le développement de compétences internes permettant une réelle transformation et la mise en place de formations. À la FFCK par exemple, les formations sur les violences sexistes et sexuelles ne sont plus pensées comme parallèles, mais sont directement intégrées aux formations d'initiateur, de moniteur, d'entraîneur, de juge, etc. Enfin, la création d'un organe disciplinaire transfédéral, qui permettrait d'externaliser et d'éviter ainsi les conflits d'intérêts.

Élise ANCKAERT : À l'instar du socle commun de connaissances et d'exercices de l'Éducation nationale, les notions d'intimité, de limites et d'estime de soi pourraient être travaillées, afin d'éviter certaines fragilités. En outre, la question du lien avec l'État et du contrôle des structures privées et autarciques doit être posée.



TÉMOIGNAGE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

France PIERRON : Alain VALTAUD, comment la cellule Thémis recueille-t-elle les signalements et accompagne-t-elle les victimes ?

Alain VALTAUD, Contrôleur général des Armées et Chef de la cellule Thémis : Toute victime peut contacter la cellule Thémis par téléphone ou par e-mail et s'entretenir avec un rapporteur. Il est ensuite demandé à la victime d'adresser un compte-rendu écrit des faits et des personnes impliquées. Si le signalement entre dans le champ de compétences de la Thémis, il est alors proposé à la victime la signature d'un mandat, permettant de lever son anonymat et de réaliser une enquête interne. Le rapport d'enquête doit être transmis sous deux mois, être accompagné du détail des sanctions disciplinaires éventuellement prises au terme de l'enquête et indiquer si l'article 40 du Code de procédure pénale a été mis en œuvre. Tout au long de ce processus, la victime est accompagnée. En fonction de la situation, il peut lui être conseillé de contacter un médecin de médecine légale, de consulter un psychologue et de déposer plainte. Elle peut être accompagnée lors du dépôt de plainte et pour qu'elle se constitue partie civile lorsque la plainte est classée sans suite. Elle peut également être accompagnée dans l'ensemble de ses démarches statutaires, juridiques et médico-administratives, notamment pour obtenir la réparation financière des préjudices subis.

France PIERRON : Concrètement, comment luttez-vous contre les violences sexuelles et quelles sont les pistes de progression ?

Alain VALTAUD : En matière de communication, nous envoyons chaque année par e-mail le flyer de la Thémis aux 270 000 militaires et civils du ministère. Aujourd'hui, 89 % des agents connaissent la cellule et son rôle. En matière de prévention, nous formons tous les ans 300 formateurs relais sur la prise en compte des violences sexuelles, chargés de sensibiliser le personnel à ces questions, soit près de 50 000 personnes chaque année. Enfin, pour ce qui est des pistes d'amélioration, il est important d'éduquer au respect de soi et des autres et de rappeler que les comportements violents seront sanctionnés au plan disciplinaire et pénal.



REGARDS CROISÉS : BILAN ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES AU NIVEAU INTERNATIONAL

France PIERRON : Francine RAVENEY, quelle est la place du sport au Conseil de l'Europe et quel rôle joue l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) ?

Francine RAVENEY, Secrétaire exécutive adjointe de l'APES, Conseil de l'Europe : Le sport est un de des domaines d'activité clé du Conseil de l'Europe et son principal instrument de travail est l'APES. L'APES est un outil essentiel de promotion du sport comme moyen de cohésion sociale, d'éducation, de santé, mais aussi de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence. En tant que plateforme intergouvernementale, il permet un dialogue et un échange de bonnes pratiques entre les gouvernements, les fédérations sportives et les ONG.

France PIERRON : Mathilde GRENET, vous êtes experte du sport sécuritaire et fondatrice du cabinet de conseil EN GARDE, qui travaille avec plusieurs fédérations et comités olympiques.

Mathilde GRENET, Spécialiste du sport sécuritaire, Fondatrice du cabinet de conseil EN GARDE et Safeguarding Officer pour la Fédération Européenne d'Athlétisme : La mission principale d'EN GARDE est d'accompagner les organisations sportives dans la mise en place de mécanismes de protection contre les abus et le harcèlement. J'ai créé cette entreprise pour deux raisons : premièrement, car un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en Europe et, deuxièmement, car j'ai moi-même été victime de violences sexuelles de la part de mon entraîneur de mes 15 à 17 ans. Plus tard, je me suis rendu compte que les clubs et les fédérations ne faisaient pratiquement rien pour protéger les enfants dans la pratique de leur sport. J'ai également beaucoup appris de ma bataille juridique de huit ans contre mon entraîneur, menée avec trois autres victimes. Par ailleurs, j'ai récemment été nommée référente protection par la Fédération Européenne d'Athlétisme. Dans cette fonction, je suis responsable de la mise en place de politiques et de procédures visant à protéger tous les participants, enfants ou adultes, sous la juridiction de cette fédération. Je suis aussi chargée d'accompagner les fédérations membres à adopter leurs propres procédures, car la Fédération Européenne d'Athlétisme exige que toutes ses fédérations membres aient adopté une politique de protection d'ici la fin de l'année 2023. Enfin, je gère les cas de signalement : je conseille et soutiens les victimes et les dirige vers les spécialistes adéquats.

France PIERRON : Charlotte GIRARD-FABRE, quelles sont les missions de l'IFSO ?

Charlotte GIRARD-FABRE, Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Arbitres : L'IFSO regroupe les juges et arbitres, tous niveaux confondus. Elle a pour rôle de valoriser les arbitres, de les protéger des discriminations et des violences, de gérer les relations avec les fédérations, d'encourager les femmes arbitres et de contrôler les manipulations.

France PIERRON : Éric MYLES, pouvez-vous nous parler de votre expérience et de votre rôle au sein du Comité Olympique Canadien ?

Éric MYLES, Chef du Sport du Comité Olympique Canadien : En matière de lutte contre les abus physiques et les violences sexuelles, le Comité Olympique Canadien a plusieurs rôles. Tout d'abord, le rôle de leader ou de mobilisateur, dans sa capacité à accélérer les choses au niveau régional, provincial et fédéral. Ensuite, le rôle de partenaire du gouvernement ou de facilitateur : nous avons investi 20 millions de dollars ces dernières années et 10 millions l'an passé au titre de la troisième phase de collaboration avec les fédérations et de la stratégie « Safe Sport ». En effet, nous sommes conscients qu'aucune organisation ne peut y arriver seule : nous visons, à travers nos investissements, à supporter les mécanismes de plaintes, le support aux victimes, l'éducation, la prévention, la gouvernance, la culture, le leadership, la diversité et l'inclusion. Enfin, en matière de gouvernance, nous avons travaillé pendant trois ans sur l'élaboration d'un Code de gouvernance pour le sport au Canada. Le gouvernement s'apprête aujourd'hui à l'adopter et plus de 25 fédérations y ont adhéré, ce qui constitue une belle victoire pour nous.



France PIERRON : Francine RAVENEY, pouvez-vous nous parler du rôle de la charte européenne du sport dans la protection des droits humains des athlètes ?

Francine RAVENEY : Cette charte définit les principes de base d'une politique sportive nationale et sert de guide aux États membres pour faire fonctionner leur législation sportive existante, mais aussi pour développer un cadre global pour le sport, en particulier en matière de bien-être des sportifs. Un des éléments de départ est de donner à chaque individu la possibilité de pratiquer le sport dans un environnement sûr, sécurisé et sain. En outre, l'article 6 de la charte porte sur le fait d'appliquer une politique de tolérance zéro face à la violence et à toute forme de discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité.

France PIERRON : Quels projets et initiatives mettez-vous en place au niveau européen ?

Francine RAVENEY : Notre premier projet vise à combattre le discours de la haine dans le sport. Notre deuxième projet s'intitule « Start To Talk » et vise à protéger les enfants dans le sport en éliminant toutes formes d'abus ou de violences, y compris sexuelles. Pour ce faire, nous fournissons un soutien technique et du matériel pour promouvoir un sport sûr aux autorités publiques responsables du sport, mais aussi aux organisations sportives, afin de les aider à mettre en œuvre des politiques de protection des enfants, des campagnes de sensibilisation et la formation des parties prenantes concernées. Près de 40 expertes et experts de différents pays et de différents secteurs font partie de ce projet. Enfin, notre troisième projet « Tous-t ensemble » vise à promouvoir l'égalité dans le sport, via la création d'une boîte à outils, la mise en place d'une bibliothèque en ligne et la collecte de données sur les politiques de lutte contre la violence dans le sport.

France PIERRON : De quelle façon le Conseil de l'Europe accompagne-t-il les fédérations ?

Francine RAVENEY : Nous travaillons étroitement avec les fédérations nationales de sport olympique de 25 États membres pour collecter des données. Notre première série de recherches a montré que sur 35 fédérations nationales de sport olympique, seul un quart disposait d'une politique ou d'un plan d'action pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre dans le sport et moins d'un tiers avait développé des actions et des outils spécifiques dans ce domaine. Ces données sont importantes, car elles permettent d'identifier les failles et de formuler des recommandations. Aussi, je vous invite à consulter le site Internet du Conseil de l'Europe, car des mesures, des études et des outils peuvent accompagner les fédérations à lutter contre les violences dans le sport.

France PIERRON : Mathilde GRENET, quels sont les enjeux auxquels font face les fédérations internationales ?

Mathilde GRENET : Le premier enjeu est la question de l'image : les scandales de violences sexuelles des dernières années ont profondément écorné la réputation de certaines fédérations. Les sponsors sont de plus en plus regardants sur les sujets de responsabilité sociale et environnementale, de protection des droits de l'enfant et de protection des droits humains. Les fédérations internationales ont pour objectif de faire grandir leur sport, d'augmenter leur nombre d'adhérents et leur nombre de fans. Il faut donc qu'elles s'assurent que les pratiquants ont des expériences positives. Le deuxième enjeu est celui du traitement des situations de violence : les fédérations n'ont pas les procédures disciplinaires adaptées pour gérer les signalements. En outre, pour des fédérations telles que la FIFA, qui a 211 fédérations membres, il existe des différences culturelles et juridiques très importantes entre les pays, de même que des écarts de ressources. Enfin, en dehors des pays anglo-saxons et de la Scandinavie, il y a un réel problème d'éducation et de formation des acteurs du sport sur la question des violences dans le reste du monde.

France PIERRON : Que fait concrètement la Fédération Européenne d'Athlétisme lors d'une compétition ?

Mathilde GRENET : Je vais me rendre aux championnats d'Europe des moins de 23 ans en Finlande au mois de juillet, pour sensibiliser les chefs de délégation et les athlètes aux différentes formes de violences dans le sport, leur impact sur les victimes et les actions à mettre en place. J'évoquerai la plateforme de signalement mise en place par la Fédération Européenne d'Athlétisme et la question de la juridiction. Je



travaille également sur la mise en place d'un cadre de protection à implémenter sur tous les événements de la Fédération et sur la systématisation d'une évaluation et d'un plan de mitigation des risques.

France PIERRON : Éric MYLES, est-ce que le Canada traverse la même crise que la France a connu il y a trois ans ?

Éric MYLES : Absolument, des commissions parlementaires ont d'ailleurs lieu en ce moment à ce sujet. Au Canada, jusqu'en 2019, des mécanismes existaient dans chacune des fédérations, mais à géométrie variable. À partir de cette date, nous avons mis en place des structures indépendantes. Un Code de conduite universel a été créé pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Depuis 2022, l'intégration de ce code aux règlements des organismes de sport est obligatoire. Afin d'administrer le CCUMS, le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) a été mis en place. Cette nouvelle division fonctionnelle supervise le processus de réception des plaintes, effectue des évaluations primaires et des enquêtes, tient à jour une base de données des sanctions imposées et surveille la conformité des organisations. À compter d'avril 2023, tous les organismes sportifs doivent être signataires du BCIS au Canada. D'autres actions ont également été mises en place, comme la ligne d'assistance du sport canadien, qui permet à tout participant, administrateur, juge, etc., de pouvoir signaler des faits, la formation des entraîneurs responsables, ou le projet « Game Plan », qui traite la question de la santé mentale des athlètes. Aujourd'hui, nous collaborons activement avec le ministère des Sports sur les questions de prévention, de responsabilité, de transparence et d'efficacité du système jusqu'au niveau fédéral, afin de prioriser les jeunes et les athlètes.

France PIERRON : Charlotte GIRARD-FABRE, quel est le rôle d'un arbitre sur le terrain et en dehors par rapport aux violences ? Est-il formé à ces sujets ?

Charlotte GIRARD-FABRE : L'IFSO a pour objectif de recenser le nombre d'arbitres par pays et de rendre les arbitres visibles pour leur donner de la force. En tant que victime, un arbitre ne sait pas vers qui se tourner et se sent rapidement seul. Ensuite, sur le terrain, un arbitre n'est pas formé à détecter les signaux faibles et les actes de violence. Les différents codes permettant de sanctionner les violences ne sont pas réellement appliqués, car les arbitres ne savent pas comment agir dans de telles situations. D'autant que personne ne veut voir et entendre les arbitres : lorsque j'ai dénoncé les faits de violences sexistes et sexuelles dont j'ai été victime, on m'a « coupé la tête ». En effet, le dernier bastion de pouvoir des fédérations internationales est la désignation des arbitres. J'ai réussi à participer à deux Jeux Olympiques et six championnats du monde, car je me suis tue pendant dix ans sur les discriminations que je subissais.

France PIERRON : Que fait l'IFSO pour lutter concrètement contre les violences sexuelles ?

Charlotte GIRARD-FABRE : Elle porte la voix très haut et essaye de dire aux fédérations qu'elles sont les premières détentrices de l'intégrité, de l'éthique et de la déontologie du sport. Son rôle est de former des arbitres à reconnaître les violences sexuelles et à être acteurs de ce code éthique.

France PIERRON : Pour conclure, avez-vous des idées d'actions concrètes que nous pourrions appliquer ?

Francine RAVENEY : Je voudrais d'abord citer la Convention d'Istanbul, qui vise à protéger les femmes contre toutes les formes de violence et à prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes, y compris dans le cadre du sport. Par ailleurs, la recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport de 2015 et la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme de 2019 comprennent cinq propositions : des campagnes de sensibilisation sur la violence à l'égard des filles et des femmes dans le sport, des politiques et des mesures en coopération avec les organisations sportives pour prévenir et combattre la violence, la garantie d'une tolérance zéro pour toute forme d'abus ou de violence, la formation de l'ensemble du personnel chargé de l'application de la loi et la promotion d'une image, d'un rôle et d'une visibilité non stéréotypés des femmes et des hommes dans le sport. Enfin, nous organisons une conférence le 10 mai prochain pour lancer le projet « Tous-tes ensemble ». Des éléments concrets seront présentés et pourraient être utilisés pour les Jeux Olympiques de Paris.



Mathilde GRENET : Le CIO essaye de faire en sorte qu'il y ait un référent protection contre les abus dans chaque délégation olympique. Je ne sais pas si cette mesure sera effective pour les prochains Jeux, mais Paris 2024 pourrait essayer de la mettre en place. En outre, une session sur la prévention et la lutte contre les abus et le harcèlement pourrait être intégrée au brief logistique des différents chefs de mission des délégations olympiques. Par ailleurs, il conviendrait que le comité d'organisation évalue les risques, surtout dans les zones sensibles comme le village olympique, les résidences des athlètes, les espaces de soins et dans les sports où les athlètes sont encore mineurs. Enfin, je pense qu'un Code de bonne conduite définissant les comportements acceptables et inacceptables devrait être signé par tous les acteurs et participants des clubs, des fédérations et des événements sportifs. La violation de ce code déboucherait sur des sanctions disciplinaires.

Éric MYLES : Tout d'abord, la cohésion des actions entre le niveau national et les fédérations est importante. Ensuite, la stratégie doit être multifacette. Par exemple, la Fédération Canadienne de Tennis a adopté le Code de gouvernance, a fait signer le Code de prévention des maltraitances dans le sport par l'ensemble de ses clubs, a mis en place des programmes de prévention, d'éducation, de diversité et d'inclusion pour l'ensemble du personnel et des athlètes, a mis l'accent sur l'accessibilité des milieux défavorisés au tennis, a créé un programme d'éducation permettant aux athlètes de poursuivre à haut niveau et a adhéré à un programme national de formation pour les directeurs de haute performance et les entraîneurs. En outre, lors des Jeux Olympiques, le Canada vérifie tous les antécédents judiciaires des membres et des athlètes de la délégation et applique la « règle de deux » au sein du village olympique.

Charlotte GIRARD-FABRE : J'ai trois propositions. Premièrement, l'inclusion des arbitres dans les commissions des CNO et du CIO. Deuxièmement, la nécessaire volonté politique au niveau de la présidence des fédérations sur ces questions. Troisièmement, le fait d'encourager les petites filles à être arbitre, car elles apprennent par ce moyen à dire non et à trouver leur place.



Synthèse des préconisations des intervenant.e.s

Les préconisations à destination des fédérations :

1. Porter le sujet au niveau politique pour plus d'efficacité.
2. Obtenir des financements pour mettre en œuvre des actions en répondant à des appels à projets ou en demandant des subventions auprès du Conseil de l'Europe, du ministère des Sports, de l'ANS et du CNOSF.
3. Former à la lutte contre les violences sexuelles en l'intégrant aux diplômes fédéraux.
4. Faire le lien avec d'autres sujets comme la mixité en favorisant la parité dans les emplois et aux fonctions d'arbitre.

Les préconisations à destination des instances politiques nationales :

5. Créer un organe disciplinaire transfédéral pour externaliser les procédures auprès de personnes compétentes et éviter les conflits d'intérêts.
6. Améliorer le contrôle des structures privées.

Les préconisations pour accompagner les plus jeunes :

7. Travailler les notions d'intimité, de limites et d'estime de soi afin d'éviter certaines fragilités.
8. Rédiger une bande dessinée pour expliquer cela aux enfants.

Les préconisations pour les événements internationaux :

9. Nommer un référent au sein de chaque délégation olympique.
10. Sensibiliser les membres des délégations olympiques en amont des événements.
11. Évaluer les risques, surtout dans les zones sensibles comme le village olympique, les résidences des athlètes, les lieux de soins et les sports comprenant beaucoup de mineurs, par le Comité d'organisation.